



SPF ECONOMIE, P.M.E.,  
CLASSES MOYENNES & ENERGIE

NUMERO DE PUBLICATION : 1016425A6  
NUMERO DE DEPOT : 2005/0042  
Classif. Internat. : A61F  
Date de délivrance le : 03 Octobre 2006

Le Ministre de l'Economie,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 25 Janvier 2005 à 10H00 à l'Office de la Propriété Intellectuelle

## ARRETE:

ARTICLE 1.- Il est délivré à : ALBANESE Francesco  
rue Chapuis 77, B-4100 SERAING(BELGIQUE)

un brevet d'invention d'une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : APPAREIL MANUEL, PNEUMATIQUE, A DEUX FACES ACTIVES SERVANT A PLACER ET A OTER LES LENTILLES CORNEENNES D'OPTIQUE.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Pour expédition certifiée conforme

Bruxelles, le 03 Octobre 2006  
PAR DELEGATION SPECIALE :



DRISQUE S.  
Conseiller



S. DRISQUE  
Conseiller

Appareil manuel, pneumatique, à deux faces actives servant à placer et à ôter les lentilles cornéennes d'optique.

La présente invention concerne un appareil manuel, pneumatique, à deux faces actives servant à placer et à ôter les lentilles cornéennes d'optique, cet appareil est nettement plus efficace pour placer et ôter les lentilles possédant les propriétés dites souples, et ; dans une moindre mesure, les lentilles aux propriétés dites dures ou rigides, cet appareil se compose de diverses et différentes pièces, tant par leurs formes que par leurs propriétés, certaines sont rigides ou semi-rigides et d'autres ont la propriété dite élastique, ces pièces élastiques ont la faculté mécanique de pouvoir être déformées et reprendre leurs formes après avoir été déformées et cela après que la force qui les déforme a cessé d'agir, en l'occurrence ci via et à l'aide du flux et reflux d'air contenu à l'intérieur de l'appareil, cet air est donc la force pneumatique qui les déforme et reforme, via et à l'aide d'une pièce dite possiblement paire de pompage manuel engendrant le flux et le reflux d'air produisant les effets mécaniques des pièces dites souples, cet appareil est à deux faces actives, l'une est une pièce en forme de ventouse et produit l'effet dit de succion, relâchement et inhibition, l'autre face de l'appareil est une pièce en forme de pince cylindrique et produit et réalise le mouvement dit pinçage, relâchement et inhibition, c'est grâce aux propriétés mécaniques de ces pièces élastiques que cet appareil peut et permet à l'utilisateur d'effectuer les opérations dites, prendre, maintenir, relâcher et également ôter, transporter et déposer les lentilles cornéennes d'optique sur et vers les globes oculaires et cela à l'aide de cet appareil à caractère manuel, l'originale forme ergonomique de cet appareil permet d'effectuer d'une façon aisée les opérations précitées, très important également et peut être parfaitement étanche donc facile à nettoyer et à désinfecter.

Cette invention est présentée plus avant à l'aide de dessins représentant un mode d'exécution et une nomenclature.

La figure 1 représente l'appareil en vue en coupe.

1. est une pièce élastique de forme cylindrique creuse dont un côté se termine en forme de pince à deux bras, ces deux bras comportent (1b) des reliefs qui ont comme fonction d'accentuer la prise via le pinçage de la lentille placée sur le globe oculaire, ce côté a comme fonction, non seulement d'ôter les lentilles des yeux, mais également de les maintenir, transporter et de les déposer, de l'autre côté cette pièce est ouverte et cette pièce comporte également (1c) un ajourage.
- 1c. ajourage dans (1) permet le flux et le reflux d'air dans (1) (2) (2c) et (3).
2. est une pièce cylindrique creuse et élastique, c'est une pièce active pouvant être dite ventouse d'un côté et de l'autre côté elle se termine idem (1) à laquelle elle est fixée, elle comporte (2b) qui est soit faisant partie de cette pièce ou non.
- 2b. est une pièce en forme de godet plissé dans le sens de sa longueur, elle peut être réalisée en masse de (2) ou être une pièce à part entière et fixée hermétiquement en (2) ces pièces (1) (2) et (2c) sont de couleurs et de teintes vives afin que l'utilisateur puisse mieux évaluer et cibler le déplacement de ces pièces à l'encontre de ces yeux.

- 2c. présente des rugosités qui font soit partie de la masse en (2) soit sont fait de fins granulés collés sur cette surface de (2), en l'occurrence le bout concave, ces rugosités ont comme fonction d'inhiber l'éventuel effet de ventouse à l'encontre des lentilles, c'est seulement et uniquement la pièce (2b) qui doit et fait effet de ventouse et donc transporter et permettre de placer les lentilles.
3. sont deux pièces originales et très importantes, elles sont et peuvent être dénommées soupapes, elles sont fixées l'une dans (1), l'autre dans (2) et possiblement collées l'une à l'autre, ces dites soupapes ont comme fonction de régulariser le flux et le reflux d'air et donc régissent les mouvements mécaniques de (1) et (2b) et notamment leur temps de mouvement mécanique permettant à l'utilisateur d'exécuter les opérations ci précitées en un temps imparti et nécessaire à réaliser ces opérations, ces soupapes sont en une matière élastique résistante comportant chacune (3b) et (3c).
- 3b. ajourage minuscule qui a comme fonction de régir le flux d'air régissant le temps des mouvements mécaniques des pièces à caractère élastique.
- 3c. entaille qui a comme fonction de laisser et permettre, seulement le flux d'air, vu que cette entaille se referme lors du reflux et oblige le reflux à transiter à travers (3c).
- Il est à noter que ces ajourages et entailles sont différentes d'une pièce à l'autre de (3), vu que du côté ventouse, ils sont plus petits car la pièce à mécaniser est plus petite et du ils sont plus importants du côté de la partie dite pince, car elle est plus volumineuse et a donc besoin de plus d'énergie pour être mécanisée.
4. est une pièce rigide en forme de bague ouverte et ajourée du bas, permettant à ce que (5) soit fixé hermétiquement, elle maintient (1) et (2) y est hermétiquement fixés.
5. représente et est le manche de l'appareil, il est en une matière rigide, d'un côté il est fermé, l'autre côté est ouvert, il est fixé hermétiquement à (4) et peut comporter éventuellement (5c) un très petit ajourage ou non et (5b) régulateur de pression interne/externe afin que (6) ne se dégrade.
- 5b. est un ajourage en (5) cet ajourage a comme fonction de permettre le flux et reflux d'air contenu dans (6) en cela en transitant dans les pièces (1) (2) (2c) et (3).
- Fig. 2 et 3. représentent l'appareil vu en coupe, démontrant à l'aide de fléchage, non seulement le flux et le reflux d'air mais également les mouvements des pièces élastiques.
- fig 4. représente l'utilisateur en situation d'utilisation de l'appareil (P) cette figure indique le point d'appui permettant d'exécuter aisément les opérations ci précitées.

Cet appareil peut et est dit ergonomique, de plus il est parfaitement étanche, donc stérilisable, c'est une avancée considérable dans ce domaine de l'optique vu qu'actuellement il est classique que les lentilles soient placées et ôtées de façon manuelle et du bout des doigts par l'utilisateur, ceci entraînant non seulement des salissures, mais également une contamination bactériologique possible de l'œil.

Revendication

Cette invention concerne un appareil manuel, pneumatique, à deux faces actives servant à placer et à ôter les lentilles cornéennes d'optique.

Cet appareil est original tant par sa forme et les diverses pièces dont il est conçu, les pièces les plus importantes sont les pièces (1) (2) (2b) (3) ces pièces  
5 sont en une matière aux propriétés dites élastiques, ce sont elles qui permettent de prendre, placer, ôter et déposer les lentilles de contact cornéennes sur le globe oculaire, cet appareil est original par la simplicité de sa maniabilité, vu son extrême facilité d'utilisation permettant, fonctionnellement et aisément d'effectuer les opérations ci précitées, cet appareil peut être dit pneumatique,  
10 c'est via le flux et le reflux d'air qu'il renferme que les mouvements mécaniques des pièces (1) (2) (2b) et (3) se réalisent et cela par pression et ou dit pinçage de (6).

La figure 1 représente l'appareil vu en coupe, (1) (1b) (2) (2b) (3) (3b) (3c) (4) (5) (5c) et (6) sont décrits dans et via la nomenclature en page 1 et 2, les pièces  
15 les plus importantes sont (1) pièce faisant fonction de pince, elle en en partie structurée de (1b) c'est elle qui permet d'ôter et de déposer les lentilles des et sur les yeux, les pièces (2) et (2b) ont comme fonction de prendre, transporter et placer les lentilles cornéennes sur les yeux par effet ventouse et son inhibition, (3) les pièces importantes et originales sont les dites soupapes et ont  
20 comme fonction de régulariser le flux et le reflux d'air et donc de régir les mouvements des pièces (1) et (2b) et donc le temps imparti à l'utilisateur afin qu'il puisse effectuer aisément les opérations précitées, ces pièces sont en une matière souple et résistante, cet appareil original est une avancée substantielle dans le domaine de l'appareillage dit d'optique, vu et comparé aux appareils  
25 de fonctions identiques existant actuellement, vu qu'il est classique que les lentilles cornéennes soient posées et ôtées de façon manuelle ce qui entraîne une pollution par apport de salissures et un risque de contamination bactériologique de l'œil, à cet effet il est à noter que l'appareil est parfaitement étanche, de façon à être facilement nettoyé et désinfecté.

30 Les figures 2 et 3 représentent en situation le fonctionnement mécanique de l'appareil via et à l'aide de fléchages indiquant et représentant les flux et reflux d'air et régissant les mouvements mécaniques des pièces élastiques.

La figure 4 représente l'utilisateur en situation d'utilisation de l'appareil.

2005/0042

fig. 1

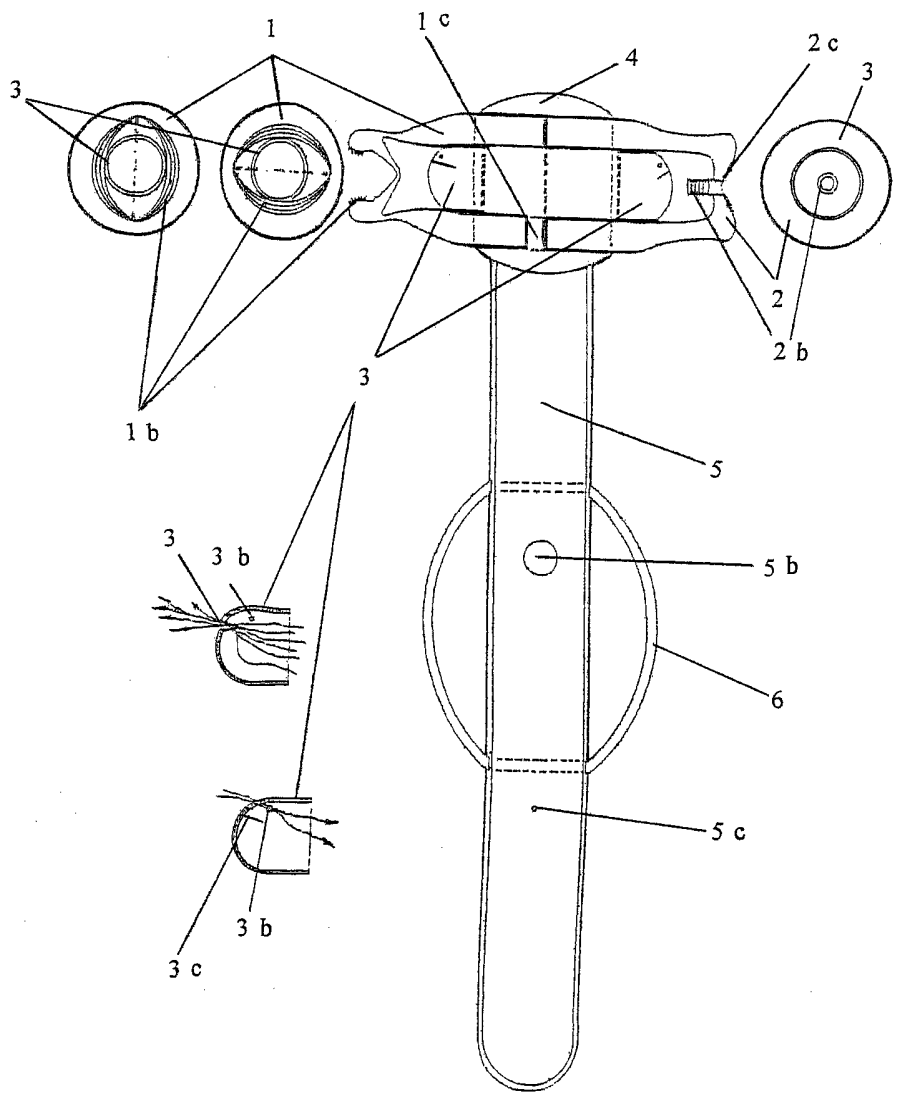


fig. 2

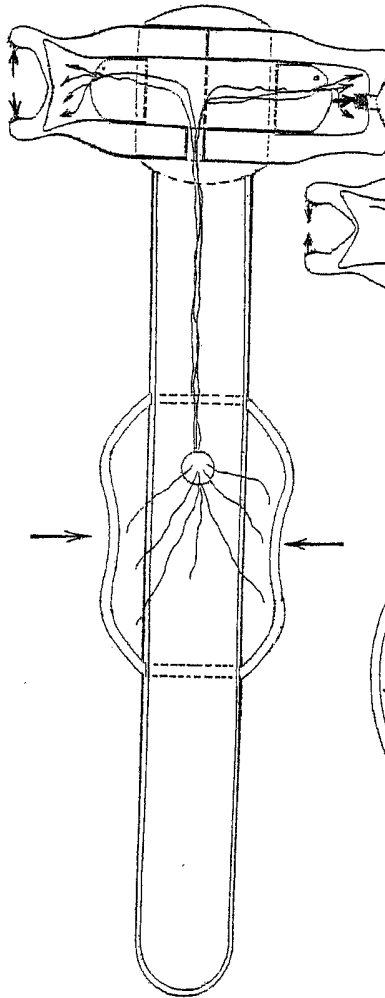


fig. 3

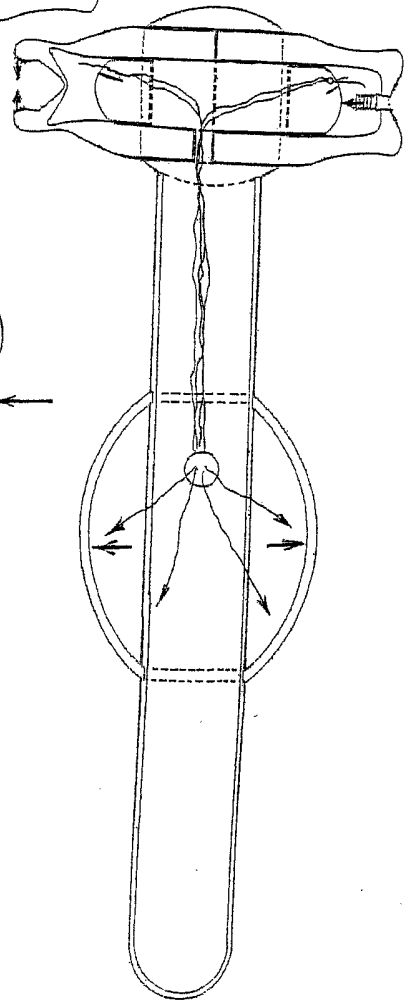
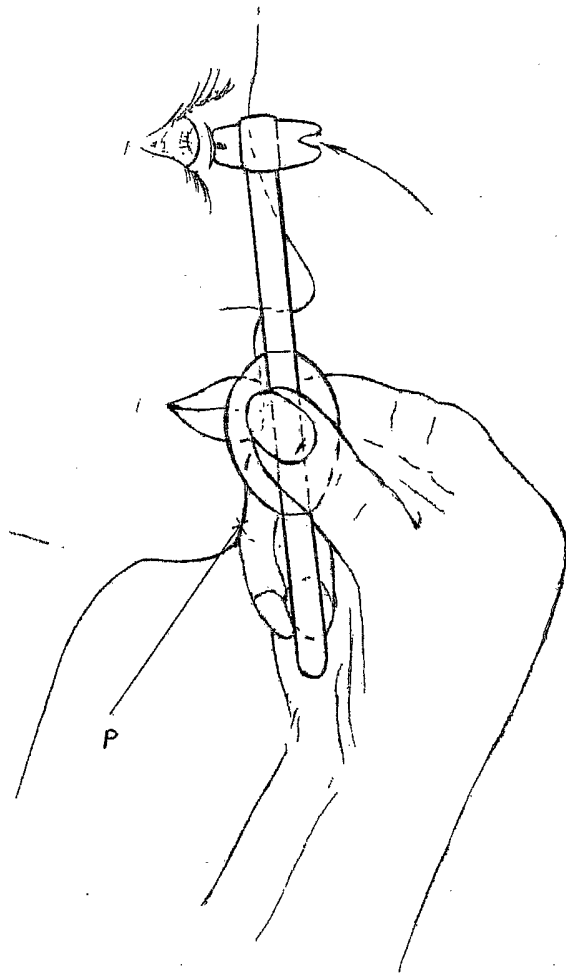


fig. 4



Abrégé

Appareil manuel, pneumatique, à deux faces actives servant à placer et à ôter les lentilles cornéennes d'optique.

- Cet appareil est composé de pièces ayant des formes et des propriétés
- 5 différentes dont les unes sont réalisées en une matière rigide ou semi-rigide et les autres en une matière dite élastique, la figure 1 et nomenclature les décrivent, les pièces les plus originales sont (1) (2) (2b) et (3) aux propriétés dites élastiques et donc mécaniques, mécanisables à l'aide du flux et reflux d'air, ces mouvements sont représentés visiblement en figure (2) et (3) à l'aide
- 10 de fléchage, la figure (4) représente l'utilisateur en situation d'utilisation de l'appareil, cet appareil est parfaitement étanche donc aisément nettoyable et désinfectable au vu également de sa forme, vu également sa forme ergonomique et colorée, il est aisée à manipuler et à cibler par rapport aux yeux, cet appareil a et est à deux faces (1) et (2) actives
- 15 (1) a comme fonction de pincer et est une pince permettant d'ôter les lentilles des yeux.  
(2) a comme fonction de placer ces dites lentilles sur les yeux.